

## Adom Trait-d'Union en assemblée générale

Les clignotants sont tous au vert



Adom Trait-d'Union en assemblée générale

Adom Trait-d'Union l'association d'aide à domicile exerce ses activités sur les trois cantons en version ancienne d'Aignan, Marciac, et de Plaisance qui est aussi le siège administratif et géographiquement central de la structure. Mardi après-midi, en mairie de Plaisance, les bilans 2016 étaient communiqués à une assemblée constituée par de nombreux maires ou leurs représentants des communes adhérentes, le conseiller départemental Gérard Castet, des professionnels de santé, des bénévoles.

Claudie Bertrand, présidente, accueillait, excusait quelques absences, puis confiait à la directrice Magali Dubord le soin de présenter les rapports : moral et d'activité. Adom en 2016 c'est 59114 heures pour 296 bénéficiaires (Prestataires 285,5/54065 heures 37% Aignan,31% Marciac,32% Plaisance. Mandataires 11/5049 heures 33% Aignan, 43% Marciac, 24% Plaisance) pris en charge à 78% par l'APA.

En 2016, il a été livré 21068 repas sur les trois cantons auprès de 117 clients 7 jours/7 soit 57 repas/jour moyenne(+ 13%). Aignan 23% Marciac 31% Plaisance 46% avec un indice de satisfaction de 91,40%. Trente six places sont financées par I A R S pour les service de soins infirmiers à domicile ( 34 personnes âgées 2 handicapées dont 5 ESA il y a 6 tournées du lundi au vendredi dont une le soir.48 patients sont pris en charge pour le G I R soit 10622 journées, taux de satisfaction 90%. Equipe spécialisé Alzheimer: 40 accompagnements 68% femmes 32% hommes. Adom, Trait-d'Union compte 69 salariés(57 CDI) soit 42,49 équivalents temps plein, 1491 heures de formation pour 41 salariés(72%), 1.306,793 € de salaires soit 71,45% du produit.

Conseil d'administration : Les sortants Yves Chauvin,Francis Delor, Michel Dubourg,Patrick Larribat, Jean Peffau sont réélus, Nadine Labrut ne se représente pas Yvette Cordier est démissionnaire mais Eliane Duffau candidate est élue.Tous les rapports sont approuvés unanimement, il ne restait qu'à partager quelques agréables douceurs avant la séparation de l'assemblée.



IMG4791.JPG



IMG4790.JPG